

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00218

**PROJET DE CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE LE
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL ET SAINT-
ETIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION 2024-
2026 DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ MÉTROPOLE ET PROPOSITION
D'ANNEXE FINANCIÈRE 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240021810

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROJET DE CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL ET SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION 2024-2026 DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE METROPOLITAINE ET PROPOSITION D'ANNEXE FINANCIERE 2024

Le plan d'intervention biodiversité sur la période 2024-2026, présenté au Bureau Métropolitain du 11 avril 2024, décline opérationnellement la stratégie métropolitaine adoptée le 23 mars 2023.

Il prévoit notamment un axe « Mobilisation des partenaires experts » autour de 6 chantiers opérationnels menés par des partenaires et correspondant à des axes de la stratégie biodiversité.

Conformément à l'article L.414-10 du Code de l'environnement ; au décret du 14 juin 2021 ; de l'arrêté du 18 février 2022 et au cahier des charges des Conservatoires Botaniques Nationaux, le Conservatoire Botanique National (CBN) du Massif central a comme missions de service public :

- le développement de la connaissance sur la flore et la fonge, les végétations et les habitats, aux échelles territoriales, nationale et biogéographique. A ce titre, le CBN Massif central assure une mission de coordination biogéographique des actions des Conservatoires botaniques nationaux sur l'ensemble du Massif central ;
- la gestion, diffusion et valorisation des données sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats ;
- la contribution à la gestion conservatoire de la flore, de la fonge, des ressources phylogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et à la restauration écologique ;
- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation aux échelles territoriale, nationale et européenne ;
- la communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs.

Aussi, la Métropole propose d'apporter son soutien aux interventions du Conservatoire Botanique National du Massif Central ; soit le versement d'une subvention de 31 270 € pour l'année 2024 dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique et énergétique via une convention de coopération public-public portant sur des actions concertées dans le cadre des opérations :

- de développement des infrastructures écologiques ;
- de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Il s'agit notamment d'actions portant sur :

- l'utilisation de végétal local : formation, vitrines démonstratives ;
- la caractérisation et l'identification des forêts matures et anciennes ;
- la réalisation d'un état des lieux en vue de définir une stratégie d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 31 270 € au Conservatoire Botanique National Massif Central pour l'année 2024 ;**
- **approuve la convention de coopération public-public de mise en œuvre du plan d'intervention de la stratégie biodiversité métropolitaine 2024-2026 ; sous réserve du vote des budgets ; entre Saint-Etienne Métropole et le Conservatoire Botanique National Massif Central, présentée en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget DDUR de l'exercice 2024 destination STBIO**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE